

COMMUNE DE JOUHET

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14 novembre 2019
- Approbation du compte rendu du 25 novembre 2019
- Tarifs publics année 2020
- Décisions modificatives
- Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf le jeudi 19 décembre à 20H30 le Conseil Municipal de la Commune de JOUHET dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Annie BRUGIER THOREAU, Maire.

Date de la convocation : 15 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, M. Benoît ADENOT, M. Bernard JOYEUX,

MEMBRES ABSENTS : M. Damien VIDAL, Mme Valérie HULIN

M. Dominique RABAN a été élu secrétaire

Madame le Maire sollicite l'assemblée pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour « nouvelle station d'épuration : convention de servitude ».

Le Conseil Municipal valide l'ajout du point « nouvelle station d'épuration : convention de servitude ».

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 14 novembre 2019 et du 25 novembre 2019 ont été approuvés à l'unanimité

Date de la convocation : 15 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES : M. Benoît ADENOT, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, M. Bernard

JOYEUX

MEMBRES ABSENTS : M. Damien VIDAL, Mme Valérie HULIN

M. Dominique RABAN a été élu secrétaire

Objet : Tarifs publics année 2020

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-77 en date du 13 décembre 2018 fixant les tarifs publics pour l'année 2019 et la délibération n° 2017-57 du 22 août 2017 fixant les conditions de la mise à disposition de la scène communale à la salle polyvalente,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'année 2020 et de compléter certaines modalités,

Après débat, madame le Maire interroge l'assemblée sur le maintien des droits d'entrée de la visite de la Chapelle et des Services Funéraires, sur le changement des modalités de mise à disposition, le week-end, de la salle polyvalente et sur l'augmentation des tarifs de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **MAINTIENT** les droits d'entrée de la visite de la Chapelle et des Services Funéraires 2019 pour 2020
- **DECIDE** que, le week-end, la salle polyvalente est louée du samedi 9 heures au lundi 8 heures 30.

S'agissant de l'augmentation des tarifs de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, à 3 voix « pour » et 4 voix « contre » :

- **REFUSE** l'augmentation des tarifs de la salle polyvalente pour 2020

SERVICES	TARIFS APPLICABLES AU 1 ^{ER} JANVIER 2019	TARIFS APPLICABLES AU 1 ^{ER} JANVIER 2020
<u>Droits d'entrée de visite de la chapelle</u> <ul style="list-style-type: none">• A partir de 16 ans• A partir de 12 ans• – de 12 ans	<ul style="list-style-type: none">• 1.00 €• 0.50 €• gratuit	<ul style="list-style-type: none">• 1.00 €• 0.50 €• gratuit
<u>Services funéraires</u> Concession cimetière (m ²) Droit d'enregistrement Taxe d'inhumation Concession columbarium <ul style="list-style-type: none">• 15 ans• 30 ans	<ul style="list-style-type: none">• 80.00 €• 25.00 €• 16.00 €• 180.00 €• 350.00 €	<ul style="list-style-type: none">• 80.00 €• 25.00 €• 16.00 €• 180.00 €• 350.00 €
<u>Location de la salle polyvalente</u> <ul style="list-style-type: none">• Grande salle pour commune week-end*• sans vaisselle• avec vaisselle	<ul style="list-style-type: none">• 110.00 €• 130.00 €	<ul style="list-style-type: none">• 110.00 €• 130.00 €

<ul style="list-style-type: none"> • par journée supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 50.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 50.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Grande salle pour hors commune week-end* 	<ul style="list-style-type: none"> • 145.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 145.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • sans vaisselle 	<ul style="list-style-type: none"> • 165.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 165.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • avec vaisselle 	<ul style="list-style-type: none"> • 70.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 70.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • journée supplémentaire 		
<ul style="list-style-type: none"> • Grande salle pour association hors commune week-end* 	<ul style="list-style-type: none"> • 145.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 145.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • sans vaisselle 	<ul style="list-style-type: none"> • 165.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 165.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • avec vaisselle 	<ul style="list-style-type: none"> • 70.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 70.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • journée supplémentaire 		
<ul style="list-style-type: none"> • Grande salle à la journée 	<ul style="list-style-type: none"> • 50.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 50.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • commune 	<ul style="list-style-type: none"> • 70.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 70.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • particuliers et associations hors commune 		
<ul style="list-style-type: none"> • Petite salle pour commune et hors commune à la journée 	<ul style="list-style-type: none"> • 40.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 40.00 €
<ul style="list-style-type: none"> • Caution (journée et week-end) 	<ul style="list-style-type: none"> • 450.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 450.00 €
<ul style="list-style-type: none"> - grande salle 	<ul style="list-style-type: none"> • 100.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 100.00 €
<ul style="list-style-type: none"> - petite salle 		
<p>*week-end du samedi 9h00 au lundi à 8h30</p>		

- **PRECISE** que la salle polyvalente n'est pas agréée pour le sommeil,

- **DIT** que les frais de fonctionnement (électricité) de la salle polyvalente seront à la charge du locataire et seront calculés de la façon suivante : prix du Kw 0,21 € + forfait 1,52 € pour l'abonnement compteur,
- **DIT** que la location de la scène communale, hors association de la commune, est fixée à 30,00 € (délibération 2017-57 du 22 août 2017),
- **PRECISE** que les associations de la commune qui utilisent la salle polyvalente devront s'acquitter, d'une part d'une somme représentant les frais d'électricité relevés durant l'occupation, d'autre part d'un forfait annuel de 60,00 €,
- **PRECISE** que les conditions de mise à disposition de locaux ou d'espaces communaux, aux associations de la commune, feront l'objet de la rédaction et de la signature d'une convention.

Date d'application : 1^{er} janvier 2020

Objet : Décisions modificatives (faux joint en élévation de l'église)

Point reporté à la prochaine séance

Date de la convocation : 15 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Votants : 7

MEMBRES PRESENTS : Annie BRUGIER THOREAU Maire, Dominique RABAN 1^{er} Adjoint, Liliane COUÉGNAS 3^{ème} Adjoint, M. François MATRINGHEM, M. Alexis MAINFROID, Mme Geneviève CHARRÉ, M. Jean-Marc GREMILLON,

MEMBRES ABSENTS, EXCUSES : M. Benoît ADENOT, Alain PEYRAT 2^{ème} Adjoint, M. Bernard JOYEUX

MEMBRES ABSENTS : M. Damien VIDAL, Mme Valérie HULIN

M. Dominique RABAN a été élu secrétaire

OBJET : Nouvelle station d'épuration du bourg : convention de servitude

Par délibération n°2019-30 du 15 avril 2019, n° 2019-40a du 3 juin 2019, n° 2019-69a du 14 novembre 2019, le Conseil Municipal avait accepté la proposition de compensation de servitude de la famille GUIGNER- VIRGITTI.

Eu égard à l'urgence de signature de la convention de servitude et aux contraintes afférentes à la finalisation du dossier achat/vente, un nouvel accord a été recherché.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu une nouvelle proposition de compensation de servitude de la famille GUIGNER VIRGITTI.

Le montant de l'indemnité globale forfaitaire est fixé à quatre mille euros (4 000 euros). Il convient de noter que la compensation financière couvre les frais de conseils, inhérents à l'opération, réglés par la famille GUIGNER-VIRGITTI à son notaire.

Il est précisé que les frais d'actes notariés de la convention de servitude sont pris en charge par la Commune de Jouhet.

Madame le Maire propose à l'assemblée de délibérer favorablement sur :

- la constitution de servitude consentie et acceptée moyennant une indemnité globale forfaitaire de quatre mille euros,
- la prise en charge, par la Commune, des frais d'actes notariés de la convention de servitude.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter
- - la constitution de servitude consentie et l'indemnité globale forfaitaire de quatre mille euros,
- - la prise en charge, par la Commune, des frais d'actes notariés de la convention de servitude.